

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.398 Vœu relatif à la sauvegarde du poste d'animateur-médiateur dans le quartier des Amandiers

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Inscrit comme territoire réglementaire de la politique de la Ville, le quartier des Amandiers se distingue par sa fragilité et la jeunesse de sa population.

Le dispositif médiateur animateur Amandiers a été conçu dans le cadre d'une initiative locale et partenariale, initialement cofinancée par le FIPD, la Région Ile de France et la Ville de Paris. Il se concrétise par des actions de prévention du médiateur animateur, qui intervient intra et extramuros. Sa mission est de repérer les jeunes en difficultés sociales ou d'insertion, ou plus simplement en recherche d'activités, pour les accompagner vers les différentes structures présentes sur le quartier (équipements de la ville, centre social, associations...) afin notamment de limiter les phénomènes d'errance sur l'espace public.

Le comité de pilotage ad hoc, associant différents signataires du contrat de ville, dont ceux représentant l'Etat, a régulièrement reconnu l'utilité de ce dispositif, qui correspond à la « priorité jeunesse Amandiers » contractualisée via le Projet de Territoire.

Les baisses successives de financement mettent en péril le maintien de ce dispositif structurant pour le quartier : l'aide de la Région Ile de France est passée de 10 000 € à 6 700 € en 2016 pour être complètement abandonnée en 2017, le financement du FIPD est passé de 20 000 à 13 000 € en 2017 et risque d'être abandonné en 2018,.

Différentes directions de la Ville de Paris financent depuis plusieurs années ce dispositif (DPSP : 3 500 € ; DJS : 3 000 €, DDCT : 15 500 € dont 7 000 € pour compenser le désengagement de l'Etat fin 2017).

En 2017, les bailleurs sociaux l'ont également soutenu, Paris Habitat accordant pour la première fois un financement de 3 000 €, venant compléter celui de 3 300 € d'Elogie-Siemp acquis en 2016.

L'ensemble des signataires du contrat de ville concernés étant déjà mobilisés pour porter ce dispositif, aucune autre source de financement ne peut être trouvée.

La perte de ce dispositif serait une catastrophe pour la jeunesse de ce quartier, et donc pour ses habitants. Le médiateur animateur a récemment créé un espace dédié aux jeunes dans un local du Centre social « La 20e Chaise », par lequel ce poste est porté. Ce lieu, depuis la fermeture de l'Antenne Jeune Panoyaux et du Centre d'Animation des Amandiers, est le seul où peuvent se retrouver les jeunes et y développer leurs projets personnels et professionnels. Des discussions sont en cours avec les Plateaux Sauvages afin qu'un partenariat étroit en faveur des jeunes puissent continuer d'exister sur ce quartier.

La préservation de ce dispositif étant essentielle dans l'intérêt du quartier et de ses habitants,

Sur proposition de Virginie Daspét, Raphaëlle Primet, Jérôme Gleizes et les élu-e-s des groupes socialiste et apparentés, communiste et écologiste de Paris,

Le Conseil de Paris Émet le vœu que la Maire de Paris:

- Interpelle le préfet de police et le préfet en charge de la cohésion sociale pour que le financement du FIPD soit maintenu à hauteur de celui accordé en 2016 soit 20 000 €, ou qu'à défaut, des financements de substitution soit proposés ;
- Sollicite la Région Île-de-France pour que soit rétablie une aide à ce dispositif;
- S'engage à pérenniser son soutien à l'espace dédié aux jeunes créé au sein du Centre Social « La 20e Chaise » et géré par les partenaires jeunesse du quartier.